



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1^{ère} année
Mention Droit des affaires
Parcours Droit de la propriété intellectuelle

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
1^{ère} année
Mention Droit des affaires
Parcours Droit de la propriété intellectuelle

est composée comme suit :

- ALEXANDRA MENDOZA-CAMINADE, PROFESSEURE DES UNIVERSITES, PRESIDENTE DE LA COMMISSION
- HELENE POUJADE, MAITRE DE CONFERENCES
- JULIEN DOUILLARD, MAITRE DE CONFERENCES
- KAMILIA BENTAIEB, ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE MINISTERIEL
- DIOGO COSTA CUNHA, VACATAIRE NON FONCTIONNAIRE
- CLAIRE DESPRES, ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE MINISTERIEL
- LAISA FERREIRA, DOCTORANTE RECHERCHE SANS ENSEIGNEMENT
- JONATHAN MENY, DOCTORANT RECHERCHE SANS ENSEIGNEMENT
- MARCEAU MOINIER, DOCTORANT RECHERCHE SANS ENSEIGNEMENT

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 17/03/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

